



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/17

Date d'envoi de la convocation : 9 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 16 mars 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

<i>Présents :</i>	Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT.
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	M. ROUVIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme PIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MICHAUD, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme PERRIN, M. TOUZOT pouvoir à M. MAUGEIN.
<i>Absente</i>	Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle à la « Protection Civile » pour l'aide aux sinistrés à la suite du séisme en Turquie et en Syrie

Rapporteur : Mme LAMY

Le lundi 6 février 2023, à l'aube, un séisme d'une magnitude 7,8 a frappé la région de Gaziantep, située dans le sud-est de la Turquie, près de la frontière avec la Syrie. Quelques heures plus tard, une réplique presque aussi importante était enregistrée non loin de l'épicentre.

Ces séismes ont provoqué de nombreuses pertes humaines et causé d'énormes dégâts matériels qui mettent en péril les populations.

Trois semaines après la catastrophe, le bilan humain s'alourdit encore. Au total, au 28 février, on décompte plus de 50 000 victimes. En Syrie, le nombre de morts est évalué à 5 951 morts alors que le dernier bilan turc s'établit à 44 374 morts.

Les dommages matériels sont, eux aussi, considérables, avec des destructions affectant de nombreux bâtiments, mais également les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité. Ces destructions rendent difficiles la prise en charge des personnes blessées et la mise à l'abri des survivants, de surcroît en raison des conditions météorologiques locales particulièrement rudes.

En Turquie, l'état d'urgence a été déclaré pour trois mois dans les dix provinces touchées par le tremblement de terre, et la Banque mondiale estime que le tremblement de terre et ses nombreuses répliques ont provoqué des dégâts d'une valeur dépassant les 34 milliards de dollars. Cette somme est l'équivalent de 4% du PIB du pays en 2021.

Aujourd'hui des millions de personnes se trouvent dans une situation d'extrême urgence, alors que les températures descendent jusqu'à -5, voire -10 °C, et sont exposées à des risques d'épidémies et d'autres problèmes de santé publique.

Dans le Nord de la Syrie, les conséquences du séisme viennent aggraver une situation humanitaire déjà extrêmement préoccupante. Le contexte géopolitique local, particulièrement complexe depuis 2011, accentue les difficultés pour acheminer l'aide internationale dont ont pourtant cruellement besoin les habitants et habitantes de cette région.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance indique que 7 millions d'enfants sont affectés par la catastrophe.

Face à cette situation, la solidarité internationale s'organise : les Etats, les collectivités territoriales dont de nombreuses villes, les organisations internationales et les ONG humanitaires ont commencé à mettre en place des actions, envoyant du personnel et du matériel pour venir en soutien aux populations et organisations locales.

La Ville de Genay exprime toute sa solidarité avec les victimes de ce drame et souhaite apporter sa contribution à l'aide humanitaire qui est en train de se déployer sur le terrain.

Pour ce faire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Protection Civile, qui fait partie des acteurs qui se mobilisent fortement afin de livrer au plus vite sur le terrain le matériel humanitaire nécessaire pour venir en aide aux populations.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000€ à la Protection Civile en soutien aux sinistrés des séismes en Turquie et en Syrie.**
- **DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget de la commune pour 2023.**

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 20 mars 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 20 mars 2023

